COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rivière-du-Loup assumera une partie du coût du laissez-passer mensuel du transport collectif cet hiver

Rivière-du-Loup, le 8 décembre 2020 – Afin d'encourager l'utilisation régulière du transport collectif à Rivière-du-Loup, la Ville met de l'avant un incitatif financier à l'achat du laissez-passer mensuel, qui permettra aux Louperivois d'économiser 20 $ par mois, de janvier à avril 2021.

Le projet pilote s'attarde tout particulièrement à la saison hivernale, afin d'agir en complément du transport actif, parfois plus difficile à maintenir par temps froid. L'aide octroyée entend favoriser l'utilisation régulière du service, augmenter son accessibilité pour les citoyens, répondre davantage aux besoins de déplacements sans nécessiter un véhicule personnel et diminuer les dépenses en transport des citoyens.

Pour en bénéficier, les Louperivois doivent tout simplement être inscrits ou s'inscrire au service de transport collectif et adapté Vas-Y. Le rabais leur sera automatiquement offert à l'achat d'un laissez-passer mensuel, que l'on peut se procurer auprès du conducteur lors d'un déplacement.

L'initiative s'ajoute au programme *Le 22, Vas-Y, c'est gratuit*!, qui est de nouveau renouvelé pour l'année à venir. Lancé en 2014, celui-ci permet de se déplacer sans frais sur le territoire de la ville chaque 22 du mois.

L'un et l'autre projets s'inscrivent dans un plan d'action vers un milieu de vie exemplaire où l'on se déplace de façon active, pratique et efficace, tout en visant un environnement sain par une utilisation les ressources de façon judicieuse et optimisée.

- 30 -

Source : Karine Plourde, conseillère
Service des communications
418 867-6611